

Orientations Budgétaires 2020

Séance du 09 mars

Discours du Président

J'en viens donc au rapport d'orientations budgétaires 2020.

Je laisserai le soin à notre Président de la Commission des Finances, Gérard Hébrard, de présenter les données avec plus de détails, y compris en ce qui concerne le budget prévisionnel de 2020.

Je m'en tiendrai pour ma part à des éléments plus généraux.

Comme je le disais dans mon propos d'accueil, le rapport d'orientations budgétaires a pour objet de retracer dans ses grandes lignes l'évolution de la situation financière de la collectivité et de son action et d'en dresser les perspectives, en les restituant notamment dans le contexte national et local.

Concernant justement l'environnement général, nous trouvons comme c'est l'usage dans le rapport un point sur la conjoncture nationale.

Celle-ci, malgré une bonne tenue de la croissance française comparativement à celle de nos voisins et une nette amélioration sur le front de l'emploi ces dernières années, continue de s'assombrir, en lien avec le ralentissement économique mondial, lui même aggravé par la crise actuelle du coronavirus.

Cette situation n'est pas neutre pour les départements, dont les recettes dépendent fortement de la santé de l'économie alors qu'ils font face à des dépenses incompressibles et dont certaines, à l'image des AIS, sont fortement sollicitées dans les périodes de difficultés économiques.

De son côté, le Tarn-et-Garonne reste l'un des départements les plus attractifs de France en termes démographiques.

Il compte désormais 264 130 habitants, dont presque un quart a moins de 20 ans, ce qui en fait avec la Haute-Garonne le département le plus jeune de la région.

En outre, près de 29 % de la population a plus de 65 ans, chiffre élevé mais conforme à celui du pays dont chacun a conscience du vieillissement.

Sur le terrain de l'emploi, si la dynamique des créations apparaît favorable, le chômage a augmenté légèrement et s'établit toujours à plus de 10 %, soit un chiffre nettement supérieur à celui de la France dans son ensemble.

Croissance démographique exceptionnelle, chômage élevé et persistant, forte proportion de jeunes et accroissement de la part des personnes âgées sont autant de tendances anciennes qui se confirment.

Elles contribuent à mobiliser fortement et durablement les compétences des administrations publiques en Tarn-et-Garonne, et tout particulièrement celles de notre collectivité, compte tenu de la spécialisation sociale marquée de l'échelon départemental.

Ces fragilités sociales qui frappent la population tarn-et-garonnaise ont en effet des conséquences très concrètes sur notre budget.

Elles sont à l'origine de dépenses de solidarité structurellement importantes et orientées à la hausse.

C'est le cas en particulier pour l'APA et la PCH qui progressent, en cohérence avec l'augmentation sensible du nombre de bénéficiaires.

Dans le même temps, la réduction du nombre d'allocataires du RSA, passé sous la barre des 6 000 du fait de la reprise observée sur le marché du travail et de la politique départementale incitative à la reprise d'emploi, ne parvient pas à compenser l'effet de la revalorisation de l'allocation décidée par l'État.

Au total, ce sont ainsi 142,5 M€ qui ont été consacrés à l'aide sociale en 2019, contre 137 M€ en 2015, tendance haussière qui devrait se retrouver dans les prochaines années en raison notamment de la dynamique prévisible des 3 AIS.

Côté ressource, je ne reviens pas sur la baisse massive et unilatérale des dotations opérée par l'État de 2014 à 2017, qui se traduit cette année par une dotation générale de fonctionnement tout de même inférieure de 9,5M€ à son montant de 2013.

Il a résulté de tout ce qui précède une contrainte budgétaire qui s'est exprimée avec d'autant plus de force que le Tarn-et-Garonne figurait en 2014 au 9^{ème} rang des départements les plus endettés en France en euros par habitant et que le taux de foncier bâti se situait alors à 1,5 fois la moyenne nationale.

Dans ce contexte, la responsabilité s'est imposée comme le principe cardinal du mandat :

- avec un objectif : maintenir les politiques à leur niveau et déployer au besoin de nouvelles actions sans sacrifier l'investissement,

- des exigences : ne pas accroître la pression fiscale ni reporter une charge supplémentaire sur les générations futures par l'alourdissement de la dette,

- un impératif préalable : retrouver des marges de manœuvre, ce qui implique notamment de maîtriser les dépenses de fonctionnement.

C'est dans cette logique que notre collectivité s'est inscrite dans le cadre du pacte financier proposé par l'État.

Vous en connaissez les termes : le Département s'est engagé, comme les trois quart des collectivités cibles, à limiter à 1,2 % la croissance de ses dépenses de fonctionnement en échange de quoi l'État garantit la stabilité de ses dotations.

Après deux ans d'application de cette démarche de contractualisation, je constate que les promesses sont tenues de part et d'autre.

En ce qui concerne le Tarn-et-Garonne, les dotations ont en effet légèrement progressé en 2018 et 2019.

Quant aux dépenses réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 262,4 M€ en 2019, en augmentation de seulement 0,98 % par rapport à 2018, sous l'effet notamment de la baisse des charges à caractère général et des frais financiers.

Je l'ai déjà dit, je le répète : cette vigilance particulière sur le fonctionnement nous permet de continuer à investir, sans augmenter le taux de foncier bâti et sans accroître la dette.

S'agissant de la fiscalité, les choses sont en effet entendues.

Le taux n'a pas bougé depuis 2015 et restera le même cette année.

En tout état de cause, cette question du taux de taxe foncière sera bientôt reléguée aux livres d'histoire en ce qui concerne les départements.

La loi de finances pour 2020 acte en effet le transfert dès 2021 de la part départementale de cet impôt aux communes et son remplacement par une fraction de TVA.

Concernant maintenant l'endettement, avec 13 M€ empruntés par an depuis 2016, l'encours a déjà diminué de 7,13 M€ par rapport au 31/12/2014.

Je précise qu'il s'agit là de l'encours effectif, c'est à dire net du préfinancement du fonds de soutien alloué en annuités par l'État.

C'est bien là le seul chiffre à retenir et c'est lui qui sera mis en ligne sur le site gouvernemental présentant les comptes administratifs des collectivités lorsque ceux de 2019 seront consultables et après prise en considération des opérations de régularisation opérées auprès de Monsieur le payeur départemental.

J'en viens ensuite à l'investissement.

Il est mené sur ce mandat un programme d'équipement tout à fait ambitieux, comprenant un grand nombre d'opérations.

Outre la voirie, pour laquelle les dépenses d'investissement s'établissent à 12,7 M€ par an en moyenne entre 2015 et 2019, un accent tout particulier est porté sur l'éducation, les savoirs et la culture, à travers notamment la construction du collège de Verdun et du gymnase du collège Azana, bien sûr, mais également les opérations spécifiques aux collèges Jean de Prades à Castelsarrasin, Pierre Darasse à Caussade et Pays de Serres à Lauzerte, sans oublier la restructuration du centre universitaire, ainsi que la réhabilitation des archives et de la médiathèque départementales.

L'effort d'investissement concerne aussi le pôle des solidarités humaines, à travers 3 projets phares tendant à améliorer la qualité du service offert à l'utilisateur et les conditions de travail des agents : la construction d'un nouveau CDEF, la restructuration de la MDPH et la rénovation de nos MDS.

Grâce à son soutien au programme de rénovation des casernes de pompiers conduit par le SDIS, sa participation au déploiement de la fibre optique, ses travaux réalisés sur la base de loisirs du Tarn et de la Garonne de Saint-Nicolas, la valorisation de la pente d'eau de Montech et, surtout, à sa politique volontariste d'aides aux communes, parmi les plus généreuses, nous aurons l'occasion d'en reparler aujourd'hui, le Conseil départemental s'affirme enfin comme un acteur majeur de l'attractivité et de l'aménagement équilibré du territoire.

Sur ce plan des investissements, l'année 2019 est caractérisée par une très nette accélération, avec 54 M€ dépensés, dont près de 34 pour les seuls programmes départementaux, traduisant l'entrée en « phase travaux » de nombre de projets.

Il en sera de même en 2020.

En moyenne, la collectivité aura ainsi investi plus de 45 M€ chaque année entre 2015 et 2020, contre moins de 43 M€ par an les 6 exercices précédents.

L'année 2020 s'inscrira bien évidemment dans la continuité de ces orientations, qui sont les nôtres depuis le début du mandat.

Outre la poursuite des projets engagés, dont je viens de rappeler les plus significatifs, il sera donc prévu au BP les crédits pour, notamment :

- renforcer le programme de travaux sur la voirie, porté à 15 M€ au regard des besoins répertoriés,
- lancer une étude de diagnostic, première étape de l'élaboration de la stratégie départementale d'inclusion numérique 2020-2025,
- réaliser de nouvelles opérations sur les collèges, notamment la demi-pension du collège de Caussade,
- élaborer, comme je m'y étais engagé, les études de programmation de l'extension des collèges de Labastide et de Montech.

Mes chers collègues, il ne m'est pas possible d'évoquer de manière exhaustive l'ensemble des politiques menées, des choix opérés et des actions réalisées, conduites ou programmées dont le rapport sur les orientations budgétaires, mais également celui sur le développement durable font état.

A la lecture de ces documents de synthèse, il est toutefois certain que notre collectivité se donne pleinement les moyens de lutter contre les fractures sociales et territoriales, conformément aux ambitions exprimées dans le projet de mandat « Bien vivre en Tarn-et-Garonne », tout en relevant le défi d'une équation budgétaire complexe.

Sans aucun doute, à l'heure du bilan, nous pourrions être fiers du travail accompli.

Je vous remercie de votre attention et passe immédiatement la parole à Gérard Hébrard, Président de la Commission des Finances.